



CHARTRE D'ENGAGEMENTS RSE

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS



André Yché,
Président
du directoire
de CDC Habitat

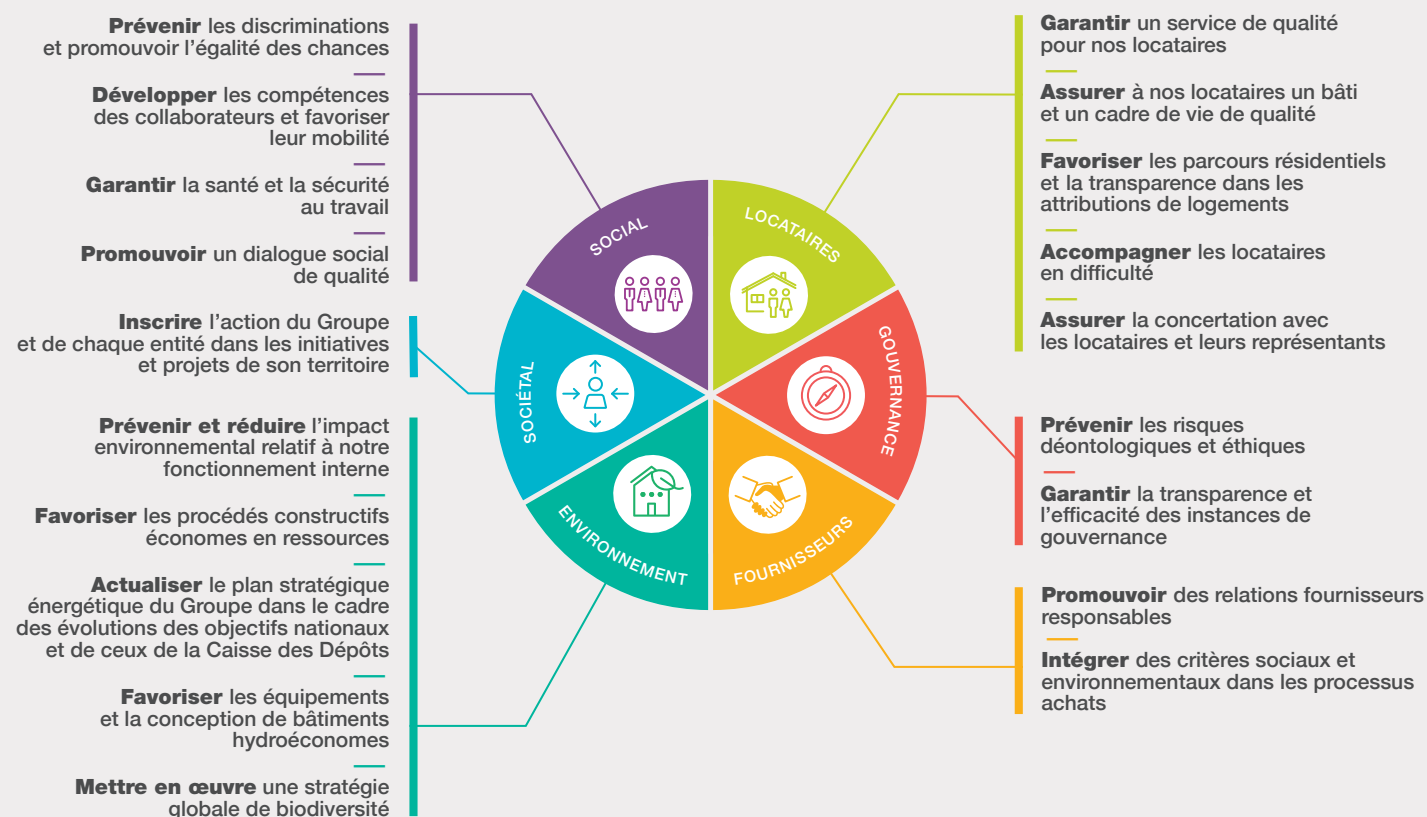
Acteur majeur de l'habitat en France, nous œuvrons pour l'intérêt général et nous nous attachons à le faire de manière responsable vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes. C'est ce que nous avons souhaité traduire à travers la formalisation d'une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) qui nous permet désormais d'avoir un cadre précis pour mieux piloter nos actions et en rendre compte à nos parties prenantes.



Catherine Eilertsen,
Directrice des achats
et moyens généraux
de CDC Habitat

Notre volonté d'agir de manière responsable se décline sur toute notre chaîne de valeur. Aussi, nous nous engageons à « acheter de manière responsable ». La première étape de cette démarche est la mise en place de cette charte RSE qui reprend nos engagements et formalise nos attentes vis-à-vis de nos fournisseurs et sous-traitants.

Notre politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est structurée autour de **6 axes** (social, locataires, gouvernance, fournisseurs, environnement et sociétal) et déclinée en **19 engagements**.



Dans le cadre de notre relation fournisseurs, nous avons fait le choix de formaliser notre démarche achats responsables autour de trois grands principes :

- les fondamentaux de la relation achat entre CDC Habitat, ses fournisseurs et sous-traitants ;
- les engagements de CDC Habitat auprès de ses fournisseurs et sous-traitants ;
- les engagements des fournisseurs et sous-traitants de CDC Habitat.

Les fondamentaux de la relation achat entre CDC Habitat, ses fournisseurs et sous-traitants

- Respecter la réglementation et les engagements contractuels.
- Adopter une démarche de progrès commune, notamment en matière de RSE.
- Promouvoir des relations partenariales et équilibrées.
- Veiller à la transparence dans la relation d'affaires.
- Établir un dialogue constructif et prévenir les conflits en privilégiant les résolutions à l'amiable en cas de divergence d'intérêt ou d'opinion.
- Rester intègre en toute circonstance.

CDC Habitat s'engage auprès de ses fournisseurs et sous-traitants à

- **Faire bénéficier** aux candidats d'un marché CDC Habitat, du même traitement et du même accès à l'information.
- **Développer** les outils appropriés pour assurer le paiement de ses fournisseurs dans les délais légaux.
- **Mettre en œuvre** des moyens visant à détecter les offres anormalement basses pour éviter toute concurrence déloyale.
- **Renforcer** l'accessibilité de ses marchés aux opérateurs économiques qui pourraient être intéressés, notamment les TPE et PME.
- **Prévenir** les risques de dépendance réciproque avec les fournisseurs.
- **Rendre accessible** aux fournisseurs l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice du marché conclu, être disponible et joignable.

Les fournisseurs et sous-traitants de CDC Habitat s'engagent à



Développer les compétences des collaborateurs ; leur **garantir** la santé et la sécurité dans le cadre de leur travail ; leur **assurer** la liberté d'association, de négociation collective et la liberté d'expression ; **prévenir** les discriminations ; **lutter** contre le travail illégal ; **respecter** les règles en matière de conditions de travail.



Garantir un service de qualité à nos locataires (respect des délais d'intervention, de la qualité d'exécution, propreté des lieux après l'intervention...).



Prévenir les risques éthiques et déontologiques (corruption, blanchiment d'argent...).



Promouvoir des relations fournisseurs responsables ; **intégrer** des critères sociaux et environnementaux dans les processus achats.



Préserver les ressources naturelles ; **limiter** les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ; **préserver** la biodiversité ; **assurer** la gestion des déchets relatifs à l'activité ; **réduire** l'impact environnemental relatif au fonctionnement interne.



Favoriser l'insertion par l'activité économique.